



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite**

tenue le 18 août 2025 à 19h00

à la salle du conseil de l'hôtel de ville

située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents(es) :

Madame Annie Pronovost, Mairesse
Madame Josée Chouinard, Conseillère municipale
Monsieur Gilles Goyette, Conseiller municipal
Monsieur Yvon Laforme, Conseiller municipal
Me Simon Parisé, Greffier
Madame Marie-Hélène Piché, Trésorière

Sont absents(es) :

Monsieur Guy Baillargeon, Conseiller municipal
Monsieur Pierre Frigon, Conseiller municipal
Me Pierre-Louis Vincent, Directeur général

Le siège numéro 1 au conseil municipal est vacant.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme Annie Pronovost.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 555-2025 modifiant le règlement numéro 295-2011 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 871 820\$
4. Adjudication du contrat pour la mise aux normes des installations d'eau potable
5. Adjudication du contrat pour la surveillance d'un projet de mise aux normes des installations d'eau potable
6. Embauche de personnes pour l'équipe d'inspection, de vérification et de contrôle des permis d'usage temporaire durant le Festival Western édition 2025
7. Acceptation de l'offre de services de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'intervention des pompiers durant le Festival Western 2025
8. Nomination de M. Sylvain Déry au poste de Chargé de projets - Responsable des services techniques
9. Nomination de M. Yan Gignac-Rousseau à titre de Directeur des travaux publics par intérim
10. Période de questions
11. Levée de la séance



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

2025-08-242

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Josée Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-243

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Yvon Laforme et résolu à l'unanimité des conseillers présents de dispenser le greffier de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance, de l'adopter tel que reçu ainsi que de le faire insérer au début du procès-verbal de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-244

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 555-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 295-2011 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 6 871 820\$

Considérant qu'un avis de motion du règlement numéro 555-2025 a été donné à la séance extraordinaire du conseil municipal du 4 août 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Considérant que le règlement qui sera ainsi adopté comporte quelques changements mineurs par rapport au second projet de règlement déposé, lesquelles ne modifient pas son objet ;

Considérant que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

Considérant que le greffier mentionne, séance tenante, l'objet du règlement, le montant de l'emprunt qui sera contracté en vertu de celui-ci ainsi que la période d'amortissement de celui-ci;

En conséquence, il est proposé par Yvon Laforme et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte, avec changements mineurs suivant la teneur du projet de règlement autrefois déposé, le règlement numéro 555-2025 modifiant le règlement numéro 295-2011 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 871 820\$;

Que ce règlement entrera en vigueur suivant l'accomplissement des formalités prévues par la Loi.

Adoptée à l'unanimité



2025-08-245

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

4. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE

Considérant que lors d'un appel d'offres public (# 2025-05-08) pour la mise aux normes en eau potable qui se terminait le 23 juin 2025 à 14h00, sept soumissions ont été reçues:

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)	Conforme	Non-conforme
Nordmec Construction inc.	12 642 680,72\$	X	
Construction Thorco inc.	12 716 576,07\$	X	
Construction Deric inc.	13 117 037,85\$	X	
ALLEN Entrepreneur Général inc.	13 773 000,00\$	X	
Inter-Projet (9099-3593 Québec inc.)	13 784 235,80\$	X ¹	
Groupe Pro-B inc.	15 782 873,49\$		X
Entreprises G.N.P. inc.	15 972 763,91\$	X	

¹Irrégularité mineure décelée

Considérant que le règlement d'emprunt numéro 555-2025 nécessaire à financer ce projet n'a toujours pas reçu les approbations requises du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que l'adjudication sera par conséquent conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 555-2025 et, le cas échéant, de ses amendements requis afin qu'il soit approuvé;

En conséquence, il est proposé par Gilles Goyette et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde, conditionnellement à ce que le règlement d'emprunt numéro 555-2025 et, le cas échéant, ses amendements requis, soit approuvé, le contrat de mises aux normes en eau potable au plus bas soumissionnaire conforme, soit Nordmec Construction inc., au coût de 12 642 680,72 \$ taxes incluses, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le Directeur général ou la Mairesse à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite, tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

5. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA SURVEILLANCE D'UN PROJET DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE

2025-08-246



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Considérant que lors d'un appel d'offres public (# 2025-06-05) qui se terminait le 15 juillet 2025, à 14h00, deux soumissions ont été reçues;

Considérant que cet appel d'offres a été réalisé en suivant le mode à deux étapes (qualité et prix);

Considérant que le comité de sélection s'est réuni le 17 juillet 2025 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

Considérant le rapport du comité de sélection;

Considérant que le règlement d'emprunt numéro 555-2025 nécessaire à financer ce projet n'a toujours pas reçu les approbations requises du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que l'adjudication sera par conséquent conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 555-2025 et, le cas échéant, de ses amendements requis afin qu'il soit approuvé;

En conséquence, il est proposé par Gilles Goyette et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde, conditionnellement à ce que le règlement d'emprunt numéro 555-2025 et, le cas échéant, ses amendements requis, soit approuvé, le contrat de services professionnels pour la surveillance d'un projet de mise aux normes de l'eau potable au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit l'entreprise Pluritec Ltée, au coût de 747 820,40 \$ taxes incluses, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-247

6. EMBAUCHE DE PERSONNES POUR L'ÉQUIPE D'INSPECTION, DE VÉRIFICATION ET DE CONTRÔLE DES PERMIS D'USAGE TEMPORAIRE DURANT LE FESTIVAL WESTERN ÉDITION 2025

Considérant que pour les besoins d'inspection, de vérification et de contrôle des permis d'usage temporaire émis en vertu du Règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite et ses amendements, une équipe de six (6) inspecteurs (trices) et vérificateurs (trices) est nécessaire;

En conséquence, il est proposé par Josée Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'embauche de Louvensky PERMENTIER, Duchelande SAINTILMÉ, Sonia HERREGODS, Julie LABARRE, Andréanne LACHANCE et Rose Myriame NICOLAS PERMENTIER à titre d'inspecteurs (trices) et



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

vérificateurs (trices) pour les permis d'usage temporaire émis en vertu du Règlement numéro 413-2017 et ses amendements et de voir à l'application de ce règlement;

Que, dans la mesure où l'une ou l'autre des personnes ci-avant mentionnées doit être remplacée, les personnes suivantes pourront également agir à titre d'inspecteurs (trices) et vérificateurs (trices) pour les permis d'usage temporaire émis en vertu du Règlement numéro 413-2017 et ses amendements et de voir à l'application de ce règlement:

-Jackson PITEAU;

-John Peter SYLVESTRE;

-Farah GEORGES;

Que les taux horaires sont les suivants :

32,34\$ pour la personne inspectrice et responsable des inspecteurs;

28,38\$ pour les inspecteurs;

Adoptée à l'unanimité

2025-08-248

7. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE LA RÉGIE DES INCENDIES DU CENTRE-MÉKINAC POUR L'INTERVENTION DES POMPIERS DURANT LE FESTIVAL WESTERN 2025

Considérant que la 57^e édition du Festival Western aura lieu du 5 au 14 septembre 2025;

Considérant l'offre de services déposée par la Régie des incendies du Centre-Mékinac au coût de 55 296,00 \$;

Considérant que cette offre prévoit 1 728 heures de salaires pour le service de garde, les interventions et les inspections par les pompiers;

Considérant qu'elle inclut également la location des véhicules automobiles pour les équipes d'inspection;

Considérant que le conseil municipal est disposé à accepter l'offre de services de la Régie des incendies du Centre-Mékinac afin qu'elle consacre 1 728 heures pour les diverses inspections, pour le service de garde et les interventions durant le Festival Western;

En conséquence, il est proposé par Yvon Laforme et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services de la Régie des incendies du Centre-Mékinac au coût de 55 296,00 \$ prévoyant 1 728 heures pour les diverses inspections, pour le



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

service de garde et les interventions, afin de couvrir efficacement les activités dans le cadre de la 57e édition du Festival Western.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-249

8. NOMINATION DE M. SYLVAIN DÉRY AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS - RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

Considérant que M. Sylvain Déry oeuvre au sein de la Ville de Saint-Tite depuis plusieurs années, occupant le poste de directeur des travaux publics;

Considérant que le conseil municipal souhaite planifier et organiser une transition progressive en vue du départ à la retraite de M. Déry, de manière à assurer le transfert optimal de ses connaissances et de son savoir-faire aux autres membres de l'équipe municipale, tout en maintenant la continuité des opérations, et en lui confiant un rôle soutenu dans la réalisation de différents projets de la Ville;

Considérant que la rémunération et les avantages de monsieur Déry seront prévus à son contrat de travail;

En conséquence, il est proposé par Yvon Laforme, appuyé par Gilles Goyette et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Qu'il soit confirmé que M. Sylvain Déry occupe désormais le poste de Chargé de projets - Responsable des services techniques auprès de la direction général de la Ville;

Que le Directeur général soit autorisé à signer le nouveau contrat de travail de M. Déry.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-250

9. NOMINATION DE M. YAN GIGNAC-ROUSSEAU À TITRE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS PAR INTÉRIM

Considérant que M. Yan Gignac-Rousseau est à l'emploi de la Ville à titre de Coordonnateur aux travaux publics depuis le début de février 2025;

Considérant que la nomination de M. Sylvain Déry au poste de chargé de projet - responsable des services techniques entraîne la vacance du poste de directeur des travaux publics, et qu'il y a lieu de pourvoir ce poste afin d'assurer la poursuite efficace des opérations;

Considérant que M. Yan Gignac-Rousseau manifeste les habiletés pour remplir ce poste à titre intérimaire;

En conséquence, il est proposé par Josée Chouinard et résolu à l'unanimité:



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que M. Yan Gignac-Rousseau soit nommé à titre de Directeur des travaux publics par intérim;

Que les conditions liées à cet emploi sont stipulées à son contrat de travail;

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat de travail de M. Yan Gignac-Rousseau;

Adoptée à l'unanimité

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Josée Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Annie Pronovost, Mairesse

Simon Parisé, Greffier

2025-08-251